

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PERSONNES MORALES

Conditions applicables à compter du 1^{er} septembre 2010
(pouvant être modifiées dans le respect des obligations légales)

FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- ▶ Ouverture et tenue de compte gratuit
- ▶ Envoi relevé de compte mensuel gratuit
- ▶ Relevé de compte supplémentaire :
(à la quinzaine ou détaillé par compte) 0,50 €
- ▶ Relevés de compte quotidiens, forfait mensuel. 20 €
- ▶ Retrait d'espèces au guichet du Crédit Municipal de Dijon . gratuit
- ▶ Délivrance relevé d'identité bancaire gratuit
- ▶ Modification intitulé de compte gratuit
- ▶ Mise en place adresse courrier particulière 5 €
- ▶ Résiliation de procuration gratuit
- ▶ Gestion de compte inactif pendant toute l'année civile
(perception annuelle) 10 €
- ▶ Clôture de compte gratuit
- ▶ Duplicata de relevé de compte gratuit
- ▶ Renseignements délivrés aux fins de contrôles d'audit . . 50 €

Découvert en compte (sauf Associations sportives) :

- ▶ Retrait d'espèces à découvert sans convention préalable :
- Commission d'intervention (par retrait) 6,50 €
- ▶ Paiements effectués à découvert (au-delà de 75 € de découvert)
sans convention préalable :
- Commission d'intervention (par paiement) 6,50 €
- Intérêts débiteurs TEG sur facilité de caisse : taux BDF* + 2%
- ▶ Découvert autorisé par convention préalable :
- Utilisation de la convention (forfait mensuel) 2 €
- Intérêts débiteurs TEG taux BDF*
- Dépassement du découvert autorisé :
Commission d'intervention (par dépassement) 6,50 €

* Taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit au cours du trimestre précédent constaté par la Banque de France

Site Internet et serveur vocal :

- ▶ Abonnement gratuit
- ▶ Consultation du compte sur Internet gratuit
- ▶ Coût d'appel serveur vocal :
- n° indigo depuis poste fixe (informations générales) . 0,150 €/mn
- n° audiotel (consultation de compte) 0,225 €/mn

CHEQUES

- ▶ Délivrance et renouvellement de chéquier gratuit
- ▶ Expédition de chéquier (en recommandé ou fréquence C) . . tarif postal
- ▶ Chèque de banque 8 €
- ▶ Opposition sur un ou plusieurs chèques 14 €
- ▶ Photocopie de chèque 6 €
- ▶ Envoi client rectificatif suite remise de chèque . . tarif postal
- ▶ Délivrance lettre-chèque selon devis

PRELEVEMENTS

- ▶ Avis de prélèvement reçu au débit du compte gratuit
- ▶ Mise en place autorisation de prélèvement 2 €
- ▶ Mise en place/modification avis de prélèvement au crédit . 0,10 €
+ tarif postal
- ▶ Révocation sur avis de prélèvement gratuit
- ▶ Avis de prélèvement émis au crédit :
- 1 à 25 opérations (forfait trimestriel) 5 €
- de 26 à 150 opérations (forfait trimestriel) 25 €
- au dessus de 150 opérations (par opération) 0,20 €

CARTES BANCAIRES

Cotisation annuelle

- ▶ Carte bancaire internationale débit immédiat (VISA) . 35 €
- ▶ Deuxième carte sur même compte bancaire 1/2 tarif

Retrait d'espèces au distributeur

- ▶ Du Crédit Municipal avec carte bancaire gratuit
- ▶ D'une autre banque, dont Visa zone Euro
- jusqu'à 6 retraits par mois gratuit
- au-delà de 6 retraits par mois (par retrait) 1 €
- ▶ Visa à l'étranger hors zone Euro 2,30%

Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque

- ▶ En France 4,50 €
- ▶ A l'étranger zone Euro 4,50 €
- ▶ A l'étranger hors zone Euro 4,50 €

Modification de service

- ▶ Type de carte et utilisation tarif cotisation
- ▶ Résiliation contrat porteur carte 5 €
- ▶ Réfection de carte défectueuse gratuit
- ▶ Réfection de carte, autre motif 5 €
- ▶ Envoi de la carte bancaire (en recommandé) tarif postal
- ▶ Réédition du code confidentiel carte bancaire 6 €

Paiement par carte

- ▶ Augmentation de plafond mensuel 5 €
- ▶ Paiement par carte en France gratuit
- ▶ Paiement par carte en zone Euro gratuit
- ▶ Paiement par carte hors zone Euro 2,30%
- ▶ Opposition sur carte motif perte ou vol gratuit
- ▶ Changement d'adresse sur contrat gratuit

VIREMENTS

- ▶ Virement interbancaire reçu au crédit du compte . . . gratuit
- ▶ Virement ponctuel externe avec RIB 3,25 €
- ▶ Virement permanent externe avec RIB 5 €
- ▶ Virement interne gratuit
- ▶ Modification et clôture de virement permanent 5 €
- ▶ Virement urgent de trésorerie et virement gros montants 15,00 €
- ▶ Virement sur base liste papier ou support dématérialisé :
- 1 à 250 opérations (forfait trimestriel) 10 €
- 251 à 1000 opérations (forfait trimestriel) 30 €
- au dessus de 1000 opérations (par opération) 0,04 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- ▶ Incidents de fonctionnement du compte (Insuffisance de provision, chèque irrégulier, rejet pour cause de saisie, d'avis à tiers détenteur ou de blocage de compte) nécessitant un traitement particulier (de type courrier, appel téléphonique...) 5 €

Chèques

- ▶ Forfait de rejet de chèque sans provision inférieur ou égal à 50 € ⁽¹⁾ . . 30 €
- ▶ Forfait de rejet de chèque sans provision supérieur à 50 € ⁽¹⁾ 50 €
⁽¹⁾ Forfait incluant : frais postaux d'envoi de lettre d'information préalable et de lettre d'injonction de ne plus émettre de chèque - frais de rejet - frais de « blocage de compte » - frais d'émission de certificat de non paiement après délai de régularisation de 30 jours - frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- ▶ Rejet chèque remis à l'encaissement 6 €
- ▶ Emission de chèque en période d'interdiction bancaire (par chèque) . 6 €

Cartes bancaires

- ▶ Opposition sur carte motif usage abusif 30 €
- ▶ Carte capturée suite opposition usage abusif 40 €
- ▶ Contestation injustifiée d'un paiement par carte 30 €

Divers

- ▶ Saisie attribution - Avis à tiers détenteur 50 €
- ▶ Opposition administrative reçue sur compte bancaire :
- en dessous de 600 € . . . 10% du montant de l'opposition
- à partir de 600 € et au delà 60 €
- ▶ Rejet de prélèvement pour absence de provision :
- en dessous de 13 € montant du prélèvement
- à partir de 13 € et au delà 13 €
- ▶ Rejet d'avis de prélèvement émis :
- 1 à 20 opérations (forfait trimestriel) 13 €
- au dessus de 20 opérations (par opération) 0,80 €

AUTRES SERVICES

- ▶ Attestation diverse sur fonctionnement de compte ou prêt
(unité) 6,50 €
- ▶ Recherche de document (unité) 12 €
- ▶ Recherche complexe de documents suivant devis
- ▶ Duplicata relevé de compte/extrait 2 €
- ▶ Mandat 10 €
(+ tarif postal)
- ▶ Télétransmission fichiers de virement par ALTIGO
forfait trimestriel 10 €
- ▶ Envoi de documents divers par voie postale . . . tarif postal
- ▶ Lettre de change (LCR, BOR) 6 €
- ▶ Rejet lettre de change (LCR, BOR) 6 €
- ▶ Comptage monnaie triée (minimum 1 €) gratuit
- ▶ Mise à disposition de monnaie par rouleau gratuit
- ▶ Documents conservés au guichet à la demande du client . 40 €/an
- ▶ Mise à disposition d'un coursier selon devis
- ▶ Prise en charge dossier contentieux 100 €

OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

Devises

- ▶ Client bancaire à la vente 1,50 €
- ▶ Client bancaire au rachat. gratuit
- ▶ Client non bancaire à la vente 10 €
- ▶ Client non bancaire au rachat 10 €

Autres opérations

- ▶ Chèque bancaire émis en faveur d'un bénéficiaire ayant un compte à l'étranger 15 € (+ frais interbancaires)
- ▶ Encaissement chèque payable à l'étranger . . . 8 € (+ frais interbancaires)
- ▶ Virement de fonds à l'étranger dans l'espace SEPA* . 3,25 €
- ▶ Virement de fonds à l'étranger hors espace SEPA 20 € (+ frais interbancaires)
- ▶ Rachat traveller's chèques client bancaire gratuit
- ▶ Rachat traveller's chèques client non bancaire 10 €
- ▶ Vente traveller's chèques 1% (minimum 16 €)

*Single Euro Payments Area : Espace Unique de Paiements en euro

OPERATIONS SUR TITRES

- ▶ Frais de courtage avec minimum de 19 euros 1,30%
- ▶ Bourse étrangère frais réels
- ▶ Plus-value relevé annuel tarif postal
- ▶ Plus-value relevé exceptionnel 31 €
- ▶ Droit de garde forfaitaire par compte ou groupe de comptes . . 25 €
- ▶ Droit de garde proportionnel : évaluation au 31 décembre
 - par compte titres dont l'évaluation 1,5 ‰
 - . est inférieure à 45 000 € 1 ‰
 - . est supérieure ou égale à 45 000 € 1 ‰plafonné à 160 €
- ▶ Par ordre non exécuté et annulation d'ordre 5 €
- ▶ Transfert de compte par ligne transférée (avec minimum de 30 euros) . . 6 €
- ▶ Attestations diverses compte titres. 6 €
- ▶ Clôture de compte titres 20 €

INFORMATION CLIENTELE

Garantie des dépôts dans les Etablissements de crédit

En application de l'article L.312-4 du Code Monétaire et Financier et du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n° 99-05 du 9 juillet 1999 relatif à la garantie des dépôts, le Crédit Municipal de Dijon est couvert par le fonds de garantie institué par les pouvoirs publics. Le plafond d'indemnisation par déposant est fixé à 70 000 euros.

Information sur la médiation bancaire

Une procédure de médiation bancaire gratuite existe pour les particuliers (les personnes morales ne peuvent en bénéficier). Elle comporte 3 étapes : 1ère étape auprès de l'agence de rattachement; 2ème étape auprès du Service de la Relation Clientèle en cas de désaccord persistant; 3ème étape devant le Médiateur (BP 151 - 75422 PARIS CEDEX 09) si aucune solution n'a été précédemment trouvée.

Le Crédit Municipal,

un réseau d'agences à votre service...

AUXERRE

19 rue Paul Bert
Tél. 03 86 72 15 30
agenceauxerre@ccmd.fr

BELFORT

2 rue de l'As de Carreau
Tél. 03 84 22 27 50
agencebelfort@ccmd.fr

BESANCON

32 rue Charles Nodier
Tél. 03 81 83 07 80
agencebesancon@ccmd.fr

BOURGES

2 place Planchat
Tél. 02 48 24 63 23
agencebourges@ccmd.fr

CLERMONT FERRAND

39 rue Montlosier
Tél. 04 73 17 61 50
agenceclermont@ccmd.fr

MÂCON

22 bis rue de la République
Tél. 03 85 39 96 40
agencemacon@ccmd.fr

NEVERS

8 place Carnot
Tél. 03 86 71 66 86
agence-nevers@ccmd.fr

ORLÉANS

place Louis XI
Tél. 02 38 54 46 46
agenceorleans@ccmd.fr

DIJON Siège

26 rue de Mulhouse
Tél. 03 80 77 54 00
relationsclients@ccmd.fr

DIJON Forges

52 rue des Forges
Tél. 03 80 44 11 20
agencedijonforges@ccmd.fr



Dijon, le 1^{er} juin 2010

Chère Cliente, cher Client,

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux conventions de compte de dépôt, le **Crédit Municipal** a le plaisir de vous communiquer dans ce document, **les conditions tarifaires des opérations et services bancaires applicables aux Associations, Mutuelles et Comités d'Entreprise à compter du 1^{er} septembre 2010.**

Cette brochure est en permanence à votre disposition dans l'ensemble de nos agences.

Nous vous invitons à vous y reporter afin de connaître les nombreux avantages tarifaires de nos prestations, dans la gestion de votre compte de dépôt et de vos placements.

Si vous n'en disposez pas encore, n'hésitez pas à faire la demande de votre convention de compte auprès de votre agence habituelle.

Vous pouvez également consulter nos tarifs sur notre site internet à l'adresse suivante :

www.creditmunicipal-dijon.fr

Vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité,

Cordialement,

Marion JOYEUX
Directrice Générale



www.creditmunicipal-dijon.fr